

Université et société du savoir : retrouver l'ensemble de la rationalité

Alfred Fernandez, Directeur OI DEL / Collège universitaire Henry Dunant

Cette intervention s'articulera en deux parties. Nous nous interrogerons tout d'abord sur la signification du concept de « société du savoir » et ensuite sur son lien avec l'institution universitaire.

Nous prendrons comme point de départ un document présenté au Comité Exécutif de l'UNESCO. Dans ce document, F. Sagasti affirmait: *"le rôle que le savoir joue aujourd'hui dans toutes les activités humaines est devenu stratégique au point que les concepts de développement et de progrès doivent être redéfinis en termes de capacité à créer, maîtriser, utiliser et transmettre le savoir¹".*

La société du savoir change le système économique. Désormais, la richesse essentielle n'est pas un bien matériel. Cela change fondamentalement les bases de l'économie traditionnelle basée sur la rareté des biens. Le savoir, le nouveau bien, en se partageant se multiplie, augmente avec sa diffusion (A. Etzioni). Ainsi la connaissance se substitue à la force-travail comme principal facteur de production.

De manière paradoxale la société technologique et industrielle achève son cycle en donnant à l'homme un rôle central, confirmant la phrase bien connue de Bodin : « *Il n'y a ni richesse ni force que d'hommes* ». Nous parlons bien d'achèvement d'une société, d'un paradigme qui s'épuise.

En effet, la Modernité, en tant que courant de pensée ayant été à l'origine de la société technique et industrielle, peut s'articuler de manière sommaire autour de deux idées essentielles :

1. *La première idée est qu'il faut parvenir à une connaissance purement intellectuelle, sans mélange de connaissance sensible réputée être la principale source d'erreurs. Une connaissance purement a priori (I. Kant). Le Je pense donc je suis, de Descartes, le résume bien.*
2. *La deuxième idée peut être synthétisée également par une autre phrase cartésienne : la finalité de la connaissance humaine est de devenir maîtres et possesseurs de la nature. La technique apparaît comme vérification ultime de la « vérité » de la science, la vérité « est » la pratique (F. Bacon).*

¹ UNESCO, Construire des sociétés du savoir, Document EX/INF.6 2002. p.4

Mais ce paradigme est en crise depuis quelque temps. D'une part l'idée de progrès est en crise, nous doutons de sa validité. Pour preuve, il suffit d'évoquer la bombe atomique, les manipulations génétiques ou encore le changement climatique. Le défi d'un développement durable est proprement redoutable. D'autre part, nous assistons à une profonde crise de la rationalité scientifique. Ainsi les explications « alternatives » de la réalité, comme les mythes qui avaient été considérés comme un stade pré-logique de l'humanité, reviennent en force grâce aux travaux d'auteurs scientifiques comme Hübner ou Girard. D'autre part, des biologistes comme S. Gould nous expliquent que l'évolution « bricole », que la rationalité de la nature n'est pas si parfaite. La physique quantique arrive à des principes déconcertants comme le principe d'indétermination qui sonne le glas de la *mathésis universalis*.

Cela étant, le problème de la « survie » : faim, guerre, demeure encore malheureusement le problème le plus important auquel l'humanité doit faire face aujourd'hui. Par rapport à la survie, les questions idéologiques peuvent paraître dérisoires. Mais on se tromperait : le monde est surtout en panne d'idées. « *La faim est plus que la faim* » disait déjà Sartre, elle est un déni de droit.

La société du savoir doit reformuler le paradigme. Max Scheler avait déjà expliqué les deux grands principes de la sociologie de la connaissance qui nous aident dans cette reformulation :

1. Plus une connaissance est proche de la réalité absolue, moins elle est susceptible de progrès : les valeurs spirituelles progressent moins que les valeurs matérielles, techniques. Les régressions sont possibles et chaque génération doit conquérir le niveau d'humanité nécessaire à l'épanouissement de la personne humaine.
2. Plus les objets sont parfaits et absolus, plus il faut « connaître ensemble » : les sujets connaissant doivent être enracinés dans des ensembles historiques et sociaux, larges et profonds.

Le défi de la société de la connaissance est celui-ci : comment parvenir au savoir des objets absolus, au supplément d'âme dont parlait Bergson ? Comment aborder les questions essentielles de l'existence humaine : qui-suis-je, d'où viens-je, où vais-je ? Il ne s'agit pas de domestiquer la technique ou de la rendre inoffensive. Il s'agit de retrouver l'ensemble de la rationalité, d'élargir les horizons de la connaissance pour passer du « comment » au « pourquoi ». Il s'agit, en définitive, de regarder l'ensemble de la réalité et de retrouver une raison qui donne effectivement raison de la réalité.

Nous ne pouvons pas renoncer à cette tâche, car la justice, le bien, le cœur sont des réalités aussi importantes que les statistiques ou les structures sociales. Il vaut la peine de relire dans

ce sens les paroles de S. Weil : « *Si la force est absolument souveraine, la justice est absolument irréaliste. Mais elle ne l'est pas. Nous le savons expérimentalement. Elle est réelle au fond du cœur des hommes. La structure d'un cœur humain est une réalité parmi les réalités de cet univers, au même titre que la trajectoire d'un astre ... Si la justice est ineffaçable au cœur de l'homme, elle a une réalité en ce monde²* »

Mais en prenant la société du savoir comme objet nous risquons d'oublier le sujet de cette société. Or cette société doit devenir un instrument d'humanisation, et non pas se transformer en instrument de domination. Pour cela nous devons la penser en tant que droit de la personne : *"inscrite dans l'horizon démocratique, estime E. Portella, la société du savoir ne peut être qu'un droit fondamental de l'homme. Le savoir est un droit humain fondamental (...). Les droits de l'homme, inséparables des droits de l'Autre - l'Autre en tant qu'idée, culture, croyance, couleur, sexe, insertion ou non insertion sociale -, ne seront évidents que dans une société où sera assuré le droit au savoir³".*

L'histoire de l'institution universitaire préfigure, en tant de communauté précisément de savoir, cette « société du savoir ». En fait, l'université a été - « *universitas studiorum* » - la première société du savoir : le savoir a été son centre et sa finalité se trouve dans le fait de propager ce savoir. L'Université peut et doit jouer un rôle central car c'est par elle, en grande partie, que la société du savoir deviendra instrument d'humanisation et non d'oppression.

En 1998 la *Conférence sur l'enseignement supérieur* de l'UNESCO résumait les fonctions de l'institution universitaire. Le texte propose une vision de l'université susceptible de contribuer de manière effective à cette humanisation du savoir. Il est important de remarquer l'accent mis sur les aspects éthiques de la recherche et de la connaissance :

« (a) *préserver et développer leurs fonctions essentielles, en soumettant toutes leurs activités aux exigences de l'éthique et de la rigueur scientifique et intellectuelle ;*
(b) *pouvoir s'exprimer sur les problèmes éthiques, culturels et sociaux en pleine indépendance et responsabilité, exerçant une sorte d'autorité intellectuelle dont la société a besoin pour l'aider à réfléchir, à comprendre et à agir ;*
(c) *renforcer leurs fonctions prospective et critique par l'analyse permanente des nouvelles tendances sociales, économiques, culturelles et politiques, constituant ainsi un espace de prévision, d'anticipation et de prévention ;*
(d) *se servir de leur capacité intellectuelle et de leur prestige moral pour défendre et diffuser activement les valeurs universellement acceptées, et notamment la paix, la justice, la liberté, l'égalité et la solidarité »*

² S. WEIL, *L'enracinement*, Paris, Gallimard, 1949. p. 306

³ UNESCO, *Construire des sociétés du savoir*, Document EX/INF.6 2002. p. 8

Mais revenons au sujet du savoir, la personne humaine. Les normes internationales sur l'enseignement supérieur prescrivent des obligations juridiques aux États qui orientent les politiques. L'article 13 du Pacte des droits économiques, sociaux et culturels stipule : « *L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité* » (art 13. al. 2c).

Deux points nous semblent ici importants à retenir. En premier lieu « l'accès dans l'équité ». En effet, l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous. Il ne doit pas exister de discriminations dans l'accès fondées sur des facteurs culturels, religieux ou de sexe. Mais l'accès ne peut être universel car il est fonction des mérites et des capacités de la personne. Il faut le garantir par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité. La gratuité n'est pas la panacée, elle est simplement considérée comme un moyen de garantir l'égalité des chances.

Mais il ne suffit pas d'ouvrir l'accès, il faut encore diversifier le système pour accroître cette égalité des chances et multiplier les centres du savoir. Ainsi, le Communiqué final de la *Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de 2009* affirmait : « *10. La société de la connaissance a besoin de systèmes d'enseignement supérieur diversifiés, dotés d'une palette d'institutions aux mandats divers et s'intéressant à différentes catégories d'apprenants. Parallèlement aux établissements publics, l'enseignement supérieur privé, dans la mesure où il poursuit des objectifs publics, a un rôle important à jouer* ».

Une société du savoir est par définition une société ouverte, une société de tous où les parties prenantes participent à la construction du système social. « *Il faut s'attendre à ce que ce soit les processus et décisions politiques et, à terme, les principales parties prenantes qui décident de l'organisation de la société, du développement et des institutions susmentionnées, ainsi que de la mise en place de structures de gouvernance non exclusives*⁴ ».

⁴NATIONS UNIES, 2004, Conseil économique et social. Rôle du secteur public dans le développement de la société du savoir Doc E/C.16/2004/4. Paragraphe 20.